



MOUVEMENT 2019

ALERTE

Après les évaluations PPCR à la tête du client, le Ministre veut remettre en cause les règles essentielles du mouvement !

Le SNUDI FO n'accepte pas !

Le ministre annonce la couleur !

La note de service sur les mutations des enseignants du 1er degré qui vient d'être publiée contient de nombreuses régressions.

Dans un contexte de suppression de 400 postes de personnels administratifs pour la prochaine rentrée, le ministère préconise notamment :

- la suppression de l'AGS comme critère prédominant dans le barème,
- la mise en place de vœux de zone dès le 1^{er} mouvement de manière à affecter le maximum de participant sur des postes à titre définitif souvent non choisis
- la suppression du 2^{ème} mouvement
- l'harmonisation académique des règles du mouvement remettant en cause la place et le rôle des délégués du personnel
- la remise en cause des prérogatives des CAPD en transférant aux CTSD (1^{er} et 2nd degré) le rôle d'examen des notes de service concernant le mouvement des enseignants du 1^{er} degré ! C'est l'objectif de la suppression des corps de la fonction publique que recherche ainsi le ministère !

[Pour plus de précision, voir le communiqué](#)

Le SNUDI FO n'accepte pas...

Le SNUDI-FO a exprimé sa totale opposition à toutes ces modifications dès le début des travaux ministériels. Il a soulevé les nombreuses injustices, l'arbitraire et la remise en cause du statut qu'elles engendraient et démontré que ce serait un coup fatal porté au droit à mutation contenu dans le statut général de la fonction publique.

Le ministre avec ce projet veut mettre en place la mobilité forcée !

... et organise la résistance !

En défense des règles de mutations, le **SNUDI FO** a pris l'initiative d'inviter les organisations syndicales nationales **SNUipp-FSU**, **SE-UNSA**, **SUD Éducation**, **CGT Educ'action** à une réunion intersyndicale. Ils ont adopté ensemble une position commune :

- *Le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes,*
- *La suppression des postes profilés au profit de postes à exigences particulières,*
- *Le maintien de la seconde phase du mouvement dans les départements où elle existait et leur rétablissement dans les autres,*
- *Le maintien de l'affectation sur des postes précis et non sur des zones,*
- *Le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques,*

- L'affectation à titre provisoire des collègues actuellement sans poste à titre définitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement,
- L'examen des notes de service départementales du mouvement en CAPD,
- L'augmentation du nombre de vœux.

[Voir le communiqué intersyndical](#)

Le ministre refuse de céder !

Au CTM du 6 novembre, le ministre a refusé toute discussion sur les revendications. Le ministre prétend donc, face aux organisations syndicales, face à l'immense majorité des PE imposer la dislocation du droit à mutation.

FO, CGT, FSU, UNSA, CFDT ont voté CONTRE

Seul le SNE-SNALC a voté POUR et a permis au Ministre de sortir sa circulaire mobilité !

[Voir la suite](#)

Et dans les Bouches du Rhône ?

Une première réunion de travail a eu lieu ce **jeudi 20 décembre**.

Le Secrétaire général a expliqué qu'il attendait les informations du Ministère d'ici le 14 janvier 2019 et qu'il fallait certainement se préparer à mettre en œuvre les préconisations ministérielles : **une seule phase, vœux géographiques, postes à titre définitif...**

Le SNUDI FO 13 a rappelé sa position et l'ensemble des revendications contenues dans la plate forme intersyndicale nationale (SNUipp, SE UNSA, SNUDI FO, CGT Education, SUD Education.

Au niveau académique, dans le Vaucluse, lors de la 1^{ère} réunion de travail du 10 décembre, le projet d'une seule phase du mouvement avec 2 vœux géographiques obligatoires pour les collègues actuellement à titre provisoire a déjà été annoncé.

Le SNUDI-FO mettra tout en œuvre pour faire échec à cette véritable déclaration de guerre contre le droit de chaque collègue à muter sur la base de vœux précis, sur des postes clairement identifiés.

Le SNUDI FO invite les collègues à se réunir et à se tenir prêt, dès la rentrée, pour prendre toutes les initiatives afin de s'opposer efficacement aux mesures contre le droit à mutation qui vont être décidées par l'Inspecteur d'Académie.

Le Bureau du SNUDI FO 13 vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année !

Contacts de vos délégués FO :

Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35

Muriel LE CORRE – 06.86.93.58.32

Laurence ROUVIERE – 06.27.02.14.16

Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17

René SOUROUX – 06.58.62.18.06

Franck NEFF – 07.62.54.13.13